



Ramassage

Le jour de collecte des ordures ménagères est le lundi matin pour l'ensemble de la commune. Il est conseillé de sortir vos poubelles le dimanche soir.

Les entreprises de la ZAC qui désirent obtenir des containers doivent se rapprocher de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Collecte des déchets encombrants

La collecte a lieu une fois par an sur inscription à la mairie. (en fin d'année).

Il s'agit des objets volumineux ou trop lourds qui ne peuvent pas contenir dans le coffre d'une voiture pour être apportés à la déchetterie (gros appareils ménagers usagés, meubles usagés,...)

Le règlement et les modalités de collecte seront affichés en mairie.

Accès Déchetterie - demandez votre pass

Un pass d'accès nominatif, par foyer ou structure, sera bientôt requis pour tout dépôt en déchetterie.

Pour ce faire, **les usagers** (*particuliers et producteurs non ménagers*) **doivent effectuer une demande** en ligne ou lors de permanences.

<https://bit.ly/4cAr2q2>

Mise en place du contrôle d'accès en déchetterie

DEMANDEZ VOTRE PASS



Principe et fonctionnement

Un pass nominatif (QR code ou carte physique) gratuit est nécessaire pour accéder dans les déchetteries de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. Il doit être demandé par les usagers.

Déchetteries :

- Aurignac / Boussan
- Blajan
- L'Isle-en-Dodon
- Les Tourreilles
- Saint-Gaudens

* Pour qui ?

Uniquement les résidents et producteurs non ménagers (sociétés privées, collectivités, établissements publics, associations) du territoire de la Communauté de communes.

➡ Secteurs d'Aurignac, Boulogne-sur-Gesse, L'Isle-en-Dodon, Montréjeau, Saint-Gaudens
+ commune de Thermes-Magnoac sur convention

Pourquoi ce dispositif ?

Pour améliorer la gestion de ces sites et adapter leur fonctionnement aux besoins des usagers* :

- sécurité améliorée avec une circulation fluidifiée
- usagers mieux accompagnés dans leur geste de tri grâce à une meilleure disponibilité des agents d'accueil
- coûts maîtrisés du fait de l'accès réservés aux seuls usagers du territoire
- tri renforcé pour donner une deuxième vie aux déchets

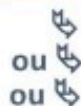
Modalités pour demander le pass :

En ligne sur Internet

OU

Lors de permanences en déchetterie ou sur d'autres sites de la Communauté de communes, selon un planning

Demande en ligne et toutes les infos (Règlement, planning permanences...) :



Scan QR code ci-contre

Lien : <https://bit.ly/4cAr2q2>

www.coeurcoteaux-comminges.fr /
Vivre et bouger / Déchetterie



Justificatifs à fournir :

Particuliers

- Pièce d'identité
- Facture < 3 mois (eau, téléphone, électricité...)

Producteurs non ménagers

- Avis de situation au répertoire SIRENE < 1 mois (téléchargeable sur le site Internet de l'INSEE) comportant le n° SIRET de l'établissement du territoire

Distribution Pass :

Après validation par la Communauté de communes de la demande (délai de réponse : 30 jours ouvrés maximum) :

- QR code numérique envoyé par mail à imprimer / enregistrer sur smartphone
- Carte physique (en complément, sur demande supplémentaire) à récupérer sur RDV, lors de permanences en déchetterie ou sur d'autres sites à proximité de chez vous

➡ Un pass unique par foyer ou par producteur non ménager utilisable par tous ses membres

+ d'infos par : mail à pass.dechetteries@la5c.fr

ou

téléphone au 05 61 94 74 46



Déchets verts



Brûlage des déchets verts : interdiction à l'air libre


Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, comme les gaz et les particules, dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes.


Les déchèteries sont chargées de recueillir tous les déchets verts, de tonte et de végétation.
Tél : 05.62.00.16.23



DÉCHETTERIES

Déchetterie de Saint-Gaudens

 Avenue André Bouery
31800 Saint-Gaudens

 Du lundi au samedi
8h - 11h50 & 13h45 -17h50